



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INFORMATIONS DE L'ÉTAT SUR LE COVID 19 14 avril 2020

Confinement et perspective du 11 mai

Hier soir, le Président de la République a fait part à la Nation des résultats de la première phase de confinement et de la perspective d'une sortie progressive du confinement à partir du 11 mai prochain. Si les premiers résultats sanitaires sont constatés, notamment avec un début de baisse des entrées en réanimation, il a souligné que rien n'était acquis : l'épidémie n'est pas encore maîtrisée et notre système de santé demeure sous tension.

Par conséquent, les règles de confinement restent de rigueur pour ralentir encore la propagation du virus. L'efficacité de ces règles est avérée, et leur stricte application rend a priori inutile le renforcement de ces règles par les élus locaux. Comme je vous l'avais indiqué dans une récente lettre, les initiatives prises par certaines communes en France sont fragiles juridiquement, ce dont témoignent les premières décisions des Tribunaux administratifs saisis de ces décisions et statuant en référé-liberté. De surcroît, le Président de la République a rappelé le risque que de telles décisions, aux bases juridiques fragiles et disproportionnées, font peser sur le principe républicain de la loi identique sur l'ensemble du territoire. Je ne peux donc que vous inviter à la plus grande prudence sur toute initiative locale visant à renforcer les interdictions, en particulier en journée et quel qu'en soit l'objet. Les sous-préfets d'arrondissement, ainsi que les forces de l'ordre, sont vos interlocuteurs privilégiés pour évoquer les difficultés de respect du confinement défini depuis le 17 mars.

Le Président de la République a salué la remarquable mobilisation des élus locaux dans la période : qu'il s'agisse du respect des mesures de confinement, de la continuité des services publics, de la participation à la commande de matériel de protection pour les soignants, de l'aide aux plus fragiles, ou encore de la mobilisation des énergies locales de solidarité pour faire tenir le lien social malgré le confinement. Toute cette mobilisation locale mérite d'être saluée, et conforte la confiance dans nos capacités à faire face à la crise sanitaire et à préparer la suite.

Dans les semaines à venir, il nous faut poursuivre notre travail pour maintenir les conditions d'un confinement efficace, tout en assurant la continuité des services publics, et préparer la reprise progressive à partir du 11 mai. Le Gouvernement présentera d'ici 15 jours les mesures qui découlent des orientations présentées par le Président de la République. Bien entendu, je partagerai avec vous les instructions nouvelles pour préparer l'après confinement et ce, dès leur transmission par les autorités centrales. Ces mesures nouvelles pour préparer la reprise progressive de l'activité seront l'occasion de renforcer encore le dialogue et la coopération étroite qui sont les nôtres, et dont je mesure chaque jour le caractère précieux.



PRÉFET DU JURA

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dans l'attente de ces mesures actuellement préparées par le Gouvernement, il convient de poursuivre notre mobilisation pour assurer la résilience dans le domaine des services publics comme de l'activité économique. Cela signifie garder à l'esprit l'indispensable respect des gestes barrières tout en réévaluant chaque jour les conditions d'une reprise des services publics là où ils ont été ponctuellement interrompus faute de personnel. La résilience en matière économique suppose aussi de mobiliser les acteurs économiques pour une reprise de l'activité partout où les conditions sanitaires permettent déjà de protéger les salariés.

Certains d'entre vous s'interrogent sur l'annonce du Président de la République relative à la distribution de masques grand public par l'État en lien avec les maires. Cette mesure fait partie du plan en cours d'élaboration par le Gouvernement, et pour laquelle les modalités de mise en œuvre et de financement seront bientôt précisées. Dans l'attente, je vous invite à poursuivre le travail que vous avez déjà engagé pour identifier et me signaler les entreprises dans vos territoires qui sont volontaires pour produire des équipements de protection tels que les masques grand public.

Vous l'aurez compris, la date du 11 mai n'est pas synonyme de relâchement du confinement ni d'une reprise à l'identique de la vie sociale, économique et administrative. Nos efforts doivent être poursuivis et renforcés pour maîtriser l'épidémie et assurer la résilience de la société face à cette crise inédite.

[Continuité des soins indispensables](#)

Comme l'a indiqué le Président de la République, le confinement ne doit pas être un obstacle à la continuité des soins essentiels. Il ne doit pas être compris comme un motif pour retarder une prise en charge médicale dont le report risque d'aggraver l'état de santé des personnes. La continuité doit être assurée tout particulièrement pour les patients atteints d'une maladie chronique ou de troubles psychiatriques, les femmes enceintes et les jeunes enfants, les personnes nécessitant une intervention chirurgicale urgente, mais également des prises en charge médicales ne pouvant être différées, comme la cancérologie. Ces soins et examens indispensables sont maintenus et accessibles, en ville comme à l'hôpital. Toutes les précautions sont prises pour que l'accueil des patients non-porteurs du virus se fasse dans les meilleures conditions et que le risque de contamination soit évité. Dans leurs cabinets ou les maisons de santé, la médecine de ville s'est organisée pour accueillir les patients en toute sécurité. Hôpitaux et cliniques de la région proposent aussi des circuits de prise en charge distincts pour les patients porteurs du COVID et des secteurs hospitaliers hors COVID. Enfin, face à toute urgence courante, les centres 15 sont mobilisés pour orienter les patients en fonction de leur situation médicale.



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Consignes ARS pour la désinfection des locaux accueillant des enfants

Pour répondre aux interrogations parfois exprimées par les élus, l'Agence régionale de santé a élaboré une fiche de recommandations pour l'entretien des locaux accueillant les enfants des personnels de santé. Je vous invite à prendre connaissance du document ci-joint qui recense les conseils de l'ARS pour l'entretien et la désinfection des locaux concernés afin de protéger les personnels et les enfants accueillis. En effet, en complément des mesures barrières habituelles, ces recommandations visent à limiter le risque de dispersion du virus par une fréquence accrue de l'aération des locaux et de l'entretien des sols, des surfaces, et des objets fréquemment touchés par les usagers des lieux.